

COMMUNE DE RUBROUCK

TRAVAUX COMMUNAUX

ADJUDICATION
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE
ÉCOLE DE GARÇONS

Estimation 12.911 fr. 58 c. non compris les honoraires et les frais de déplacement de l'Architecte et une somme à valoir pour imprévu.

Cautionnement : 400 francs.

Le Maire de la Commune de Rubrouck donne avis que le **LUNDI 28 OCTOBRE 1889**, à 3 heures de relevée, en la Mairie de la Commune, il sera procédé à l'adjudication sur soumissions cachetées des travaux ci-dessus indiqués.

<p>L'adjudication aura lieu à tant pour cent de rabais sans fraction de franc sur les prix de la série du projet. Nul ne sera admis à concourir s'il n'est agréé par le bureau et s'il n'a les qualités requises pour entreprendre les travaux et en garantir le succès. A cet effet, chaque concurrent est tenu de fournir :</p> <p>1° Un certificat de capacité délivré par un architecte agréé exerçant dans le département. Ce certificat ne devra pas avoir plus d'un an de date il sera visé par l'architecte auteur du projet.</p> <p>2° Un engagement sur papier timbré de verser, dans le délai de huit jours, à la caisse du Receveur municipal, le cautionnement afferent à l'entreprise.</p> <p>L'adjudicataire sera tenu de se conformer aux modifications qui pourraient être apportées au cours de l'exécution.</p> <p>Les soumissions devront être conformes au modèle ci-après et écrites sur papier timbré. Elles seront placées dans une première enveloppe cachetée, laquelle sera elle-même renfermée dans une seconde enveloppe avec les autres pièces exigées. Les paquets seront déposés en la Mairie dans une boîte à ce destinée jusqu'à 3 heures de relevée, passé cette heure aucune soumission ne pourra être admise. Le dépouillement se fera ensuite en présence du Maire et de l'Assemblée.</p> <p>Toute soumission qui contiendrait dérogation au devis ou aux conditions arrêtées par l'Administration ne sera pas admise.</p> <p>Les dates d'achèvement sont fixées au 1^{er} juin bâtiments couverts, et 1^{er} août 1890 pour l'achèvement.</p>	<p>Toute soumission qui ne sera pas appuyée des pièces prescrites ne sera pas ouverte.</p> <p>Dans le cas où le rabais le plus fort aurait été souscrit par plusieurs soumissionnaires, un nouveau concours sera ouvert, séance tenante, entre les signataires de ces soumissions seulement. Les rabais de la nouvelle adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première.</p> <p>Si cette tentative amène encore pour rabais maximum des chiffres égaux, il sera procédé à un tirage au sort entre les soumissionnaires qui les ont souscrits.</p> <p>L'adjudicataire sera tenu de payer immédiatement après l'adjudication tous les frais relatifs à son entreprise y compris ceux de publication.</p> <p>Les pièces du projet dressé par l'architecte Omer Coekenpot, rue Henri-Kob à Lille sont déposés en la Mairie de la commune de Rubrouck où les amateurs pourront en prendre connaissance tous les jours de dix heures du matin à quatre heures du soir, excepté les Dimanches et Fêtes.</p> <p>Fait en la Mairie de Rubrouck, le 6 octobre 1889.</p> <p style="text-align: right;">Le Maire, E. LEURS.</p> <p>N. B. — Toutes les conditions ci-dessus indiquées sont de rigueur. Toute soumission qui ne serait pas conforme au modèle ci-dessus sera déclarée nulle et non avenue.</p>
--	---

<p style="text-align: center;">MODÈLE DE SOUMISSION</p> <p>Je soussigné (les noms et prénoms) entrepreneur, demeurant à patentié sous le numéro, après avoir pris connaissance des devis, détail estimatif, série des prix, conditions générales et particulières, et les plans concernant les travaux de lesquels travaux sont évalués à non compris les honoraires de l'architecte et les sommes à valoir pour imprévu, déclare m'engager à exécuter ces travaux conformément au projet et aux clauses et conditions y annexées, moyennant un rabais de (en toutes lettres) pour cent sur les prix de la série. (Lorsqu'il y a plusieurs soumissionnaires, mettre : nous soussignés nous obligeons conjointement et solidairement).</p> <p style="text-align: right;">A le 188</p>	<p style="text-align: center;">Modèle de Promesse de Cautionnement</p> <p>Je soussigné (les noms et prénoms), entrepreneur, demeurant à patentié sous le numéro déclare m'engager à fournir en numéraire dans un délai de huit jours, le cautionnement de (en toutes lettres) exigé par le cahier des charges, pour les travaux de :</p> <p style="text-align: right;">Fait à le 188</p>
---	---

Hazebrouck. — Imp. V. VENELLE et Cie.

Affiche d'adjudication pour la construction d'une école de garçons. 1889 (AD Nord : 2 O 516 / 30).

Référence du document reproduit :

- **AD Nord. Série O ; 2 O 516 : 81/1- 81. Affaires communales - Rubrouck**
AD Nord. Série O ; 2 O 516 : 81/1-81. **Affaires communales - Rubrouck.**
AD Nord : 2 O 516 (1 à 81)

IVR32_20255901255NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2023

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation